

3 - Budget (à compléter obligatoirement)

RESSOURCES			CHARGES	
Ressources mensuelles	Demandeur	Conjoint(e)	Charges mensuelles	Montant (€)
Revenus professionnels			Logement	
Salaire	_____ €	_____ €	Accession à la propriété	_____ €
Bénéfice agricole <input type="checkbox"/> réel <input type="checkbox"/> forfait	_____ €	_____ €	Loyer	_____ €
Bénéfice industriel et commercial	_____ €	_____ €	Assainissement	_____ €
Pension alimentaire	_____ €	_____ €	Electricité	_____ €
Autres : _____	_____ €	_____ €	Eau	_____ €
Retraite	_____ €	_____ €	Gaz	_____ €
Retraite des non salariés agricoles	_____ €	_____ €	Autres énergies	_____ €
Retraite des salariés agricoles	_____ €	_____ €	Autres : _____	_____ €
Retraite CARSAT	_____ €	_____ €	Assurances	
ORGANIC (commerçant)	_____ €	_____ €	Habitation	_____ €
AVA (artisan)	_____ €	_____ €	Véhicules	_____ €
Autres retraites complémentaires	_____ €	_____ €	Mutuelle	_____ €
FSV - ASPA	_____ €	_____ €	Autres : _____	_____ €
Allocation compensatrice tierce personne	_____ €	_____ €	Impôts, redevances	
Autres revenus			Impôt sur le revenu	_____ €
Allocation chômage	_____ €	_____ €	Taxe d'habitation, redevance TV	_____ €
I.J. + compléments de salaires	_____ €	_____ €	Taxe foncière	_____ €
Pension d'invalidité	_____ €	_____ €	Ordures ménagères	_____ €
Rente accident du travail	_____ €	_____ €	Autres : _____	_____ €
Majoration tierce personne	_____ €	_____ €	Frais d'éducation	
Aide personnalisée à l'autonomie (APA)	_____ €	_____ €	Pension alimentaire	_____ €
Autres : _____	_____ €	_____ €	Scolarité	_____ €
Prestations sociales			Cantine	_____ €
Allocation adulte handicapé	_____ €	_____ €	Accueil périscolaire	_____ €
Revenu de solidarité active (rSa)	_____ €	_____ €	Transport scolaire	_____ €
rSa majoré parent isolé	_____ €	_____ €	Frais de garde (aides déduites)	_____ €
Allocations familiales			Activités enfant(s)	_____ €
Allocations familiales	_____ €	_____ €	Autres : _____	_____ €
Complément familial	_____ €	_____ €	Ordures ménagères	_____ €
PAJE	_____ €	_____ €	Divers	
Allocation de soutien familial	_____ €	_____ €	Transport	_____ €
Aide au logement (APL, ALS, ALF)	_____ €	_____ €	Téléphone fixe	_____ €
TOTAL 1	_____ €	_____ €	Téléphone mobile	_____ €
			Internet	_____ €
			Abonnements	_____ €
			Loisirs	_____ €
REVENUS DES TIERS			Remboursement échéances prêt	_____ €
Nature		Montant mensuel	Autres : _____	_____ €
Salaire		_____ €	TOTAL	
Pension		_____ €		_____ €
Bourse universitaire		_____ €		
Bourse scolaire		_____ €		
Autres : _____		_____ €		
TOTAL 2		_____ €		
TOTAL RESSOURCES (1+2)		_____ €		

EPARGNE		DETTES	
Nature	Capital constitué	Nature	Capital constitué
	----- €		----- €
	----- €		----- €
	----- €		----- €
	----- €		----- €
TOTAL	----- €	TOTAL	----- €

4 - Nature des achats

Equipement	Coût
•	----- €
•	----- €
•	----- €
•	----- €
Total	----- €

5 - Financement

- **Montant du prêt sollicité** (maximum 80 % de l'achat dans la limite de 1 500 €) : ----- €
- **Montant de l'acompte à verser au fournisseur** (minimum 20 % de l'achat) : ----- €
 Attention : aucune prise en charge financière n'est possible sur l'acompte correspondant à 20 % minimum de l'achat, le montant reste à charge de l'assuré.
 Exemple : pour un achat de 1 260,90€, vous devez régler la somme de 252,18 € (soit 20% du montant de l'achat) au magasin.
- **Nombre de mensualités de remboursement souhaitées** (24 mois maximum) : -----
- **Montant des mensualités** : ----- €
- **Bénéficiez-vous d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France ?** oui non
- **Remboursez-vous d'autres prêts ?** oui non
 Si oui, montant de vos remboursements mensuels : ----- €

NB : nous vous informons qu'en cas de modification du devis, cette demande deviendra caduque et un nouveau dossier devra être constitué.

A compléter obligatoirement pour toute demande

✚ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

● Je m'engage à :

- me conforter au règlement du prêt d'Action sociale de la MSA dont j'ai pris connaissance,
- justifier de l'achat dans un délai d'un mois à compter de la date de l'accord de principe.

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la MSA d'Armorique. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par courrier postal, au Délégué à la protection des données – MSA d'Armorique – 12 rue de Paimpont - 22025 SAINT-BRIEUC Cedex 1. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr). Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Action sociale.

J'accepte que mon dossier et l'ensemble des informations qu'il comporte soient transmis à un autre organisme conventionné avec la MSA pour permettre l'instruction de ma demande.

● Fait à : le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Votre signature :

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. 377-1 du code de la sécurité sociale, arts. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

- ▶ Photocopie de l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 du demandeur et de son conjoint.
- ▶ Devis des fournisseurs
- ▶ RIB des fournisseurs, notaire...
- ▶ En cas de dossier de surendettement à la Banque de France, accord de celle-ci pour souscrire à un prêt équipement ménager des familles.
- ▶ Relevé des capitaux placés de toutes les banques et de tous les comptes (livret d'épargne, assurance vie, livret développement durable, plan d'épargne logement, compte épargne logement, obligations, actions, SICAV, autres...) du demandeur et de son conjoint.

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié

Le prêt à l'équipement est destiné à l'achat d'appareil ménager, de mobilier de première nécessité ou de matériel informatique dans la limite des montants suivants :

Électroménager	Montant plafond à ne pas dépasser	Mobilier	Montant plafond à ne pas dépasser
Réfrigérateur	600 €	Canapé	750 €
Combiné réfrigérateur / Congélateur	650 €	Table	450 €
Congélateur	600 €	Chaises	80 € l'unité
Four	400 €	Buffet / Commode	500 €
Cuisinière gaz	450 €	Armoire	500 €
Cuisinière vitrocéramique	550 €	Bureau	200 €
Cuisinière induction	700 €	Matelas 1 personne	250 €
Micro-ondes monofonction	80 €	Matelas 2 personnes	500 €
Micro-ondes combiné	200 €	Sommier 1 personne	200 €
Plaque de cuisson hors induction	300 €	Sommier 2 personnes	350 €
Plaque de cuisson induction	500 €	Cadre de lit superposé ou combiné	400 €
Lave-linge	550 €	Cadre de lit 1 personne	150 €
Sèche-linge	450 €	Cadre de lit 2 personnes	200 €
Lave-vaisselle	600 €		
Aspirateur	180 €		
Numérique	Montant plafond à ne pas dépasser		
Télévision	500 €		
Ordinateur portable ou de bureau	600 €		
Tablette numérique	300 €		
Imprimante / scanner	100 €		
Téléphone portable	300 €		

Tout équipement du devis dont le prix est supérieur au montant plafond de l'aide sera exclu du prêt.